

GENDARMERIE NATIONALE

RAPPORT ADMINISTRATIF

BORDEREAU D'ENVOI

Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice
14951	01552	2021	

Nmr pièce	N° feuillet
BE	1 / 1

Saisine du service enquêteur

Affaire **Observation Objet Volant Non Identifié /**

N° d'ordre	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	PVRA avec audition

(DESTINATAIRES)

[1]- M. le Préfet du Jura

[1]- GEIPAN (voie dématérialisée)

[1]- Archives COB

Date de clôture

30/07/2021

Signature(s)

Vu et transmis par :

Le

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
14951	01552	2021	

Nmr pièce	N° feuillet
1	113

Analyse et références

Affaire **Observation Objet Volant Non Identifié /**

Le vendredi 30 juillet 2021 à 17 heures 00 minute.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle du Major

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPNGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 et destiné à faciliter le traitement de la procédure. Elle est également informée : - que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement. - que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux. - qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente dans les locaux de votre unité afin de signaler les faits suivants. Hier soir, 29/07/2021, en me couchant et avant de fermer mes volets, j'ouvre ma fenêtre, et je vois apparaître une lumière aveuglante. Une ligne blanche qui s'est dirigée de la forêt de la SERRE vers le Sud de la forêt de CHAUX. La forme était ovoïde, la vitesse de déplacement de cette lumière était constante, l'altitude également, au dessus de 1500 mètres, il n'y avait aucun bruit. Après réflexion aujourd'hui, j'évalue la vitesse de déplacement à 72 000 km/h, je l'ai vu voler pendant 6-7 secondes environ. J'ai observé cela à 23h07 précisément.

Question : Est ce la première fois que vous observez ce genre de fait ?**Réponse** : Ce phénomène là oui c'est la première fois. Mais j'ai déjà assisté à des chutes d'astéroïdes, mais hier soir ce n'était pas ça.**Question** : Vous avez remarqué une seule lumière blanche en déplacement ou il s'agissait d'un groupe de lumières ?**La personne entendue****L'Agent de Police Judiciaire**

Réponse : Une seule lumière, très éblouissante. Je pensais ne pas être le seul à l'avoir vu à 23h07, mais je ne sais pas si d'autres l'ont observé comme moi. Mais je serais curieux de savoir si d'autres l'ont vu.

Question : Avez vous photographié ce phénomène ?

Réponse : Non je n'avais rien sur moi pour le photographe. Et je suis seul à la maison en ce moment donc personne d'autre chez moi n'a pu voir.

Question : Avez vous d'autres précisions à apporter à ce signalement ?

Réponse : Non j'ai tout dit. À part le fait qu'il n'y avait pas de lumières parasite au moment de cette observation.

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A , le 30 juillet 2021 à 17 heures 15 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

CLÔTURE

Nous clôturons le présent procès verbal et le transmettons par voie dématérialisée au Groupe d'études et d'information des phénomènes aérospatiaux non identifiés (GEIPAN) à Toulouse via l'adresse mail geipan@cnes.fr

Un exemplaire est également adressé à la Préfecture du Jura.

Dont procès verbal fait et clos à

le 30 juillet 2021 à 17 heures 30 minutes.

L'Agent de Police Judiciaire